

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 18 NOVEMBRE 2014

RENDU PUBLIC LE 20 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 23 septembre 2014.

### 1/ ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France relative à la gestion de la Ville de Bagneux pour les exercices 2006 et suivants.

### 2 A 08 TER/ FINANCES

2/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter le versement d'un fonds de concours de 850 000 euros par la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à affecter cette somme au titre de l'exercice budgétaire 2014, au financement des dépenses d'investissement relatives à l'aménagement et à l'extension des locaux de Garlande comme détaillées dans le tableau ci-dessous :

|         | Montant dépenses | FCTVA          | Solde net      | Financement apporté par la ville | Financement Sud de Seine |
|---------|------------------|----------------|----------------|----------------------------------|--------------------------|
| Bagneux |                  |                |                |                                  |                          |
|         | 2.245.427,06 €   | - 353.901,76 € | 1.891.525,30 € | 1.041.525,30 €                   | 850.000 €                |

3/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter le versement d'un fonds de concours de 105 000 euros par la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à affecter cette somme au titre de l'exercice budgétaire 2014, au financement des dépenses d'investissement relatives à la construction d'un Centre des Arts du Cirque comme détaillées dans le tableau ci-dessous :

|         | Montant dépenses | FCTVA         | Solde net    | Financement apporté par la ville | Financement Sud de Seine |
|---------|------------------|---------------|--------------|----------------------------------|--------------------------|
| Bagneux |                  |               |              |                                  |                          |
|         | 752 781,60 €.    | - 118 645,91€ | 634 135,69 € | 484 135,69 €                     | 105 000 €                |

4/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le Trésorier de la Commune de Bagneux et s'élevant à la somme de 10 297,07 euros.

5/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses proposées pour un montant total de 163,22 euros soit :  
. 52,96 euros au titre de 2012

- . 40,56 euros au titre de 2013
- . 69,70 euros au titre de 2014

6 à 8/ Le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, des avis favorables pour les demandes de remise gracieuse suite au déficit constaté sur trois régies :

- . 23,90 euros sur régie de recettes encaissement du prix des photocopies faites par les usagers du service Population
- . 71,80 euros sur régie de recettes encaissement VVF Trinité sur Mer frais de séjours, emplacements de camping et location de matériel
- . 67,46 euros sur régie d'avances temporaire classe de découvertes du Service Education

8 Bis/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention de financement à passer avec l'Agence Régionale de la Santé d'Ile-de-France pour l'année 2014 et a autorisé Madame le Maire à la signer pour un montant de 27 000 euros.

8 Ter/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention à passer avec l'Association RHAPSOD'IF relative à la prise en charge bucco-dentaire des personnes en situation de handicap en Ile-de-France et a autorisé Madame le Maire à la signer permettant le forfait de soins spécifiques aux patients adhérents à RHAPSOD'IF, la séance générant une valorisation minimale de 60 euros en cas d'utilisation du M.E.O.P.A.

### **09/ GARANTIE COMMUNALE**

**Reporté au prochain conseil car attente du contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

### **10 A 14/ OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

10/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°6 de prolongation à la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du quartier des Tertres et des Cuverons et a autorisé Madame le Maire à le signer.

11/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant de clôture (n°6) à la convention partenariale pour la mise en œuvre de l'Opération de Renouvellement Urbain de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à le signer.

12/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu financier annuel de la SEM 92 pour l'année 2014 et a autorisé Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de subvention à passer entre le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et la Ville de Bagneux dans le cadre de la réalisation d'une étude/enquête sociologique sur le quartier des Tertres et des Cuverons et a autorisé Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

14/ Le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, à la société EFIDIS, la participation financière de la Ville à la surcharge foncière, à hauteur de 177 259 euros pour l'opération située sur l'îlot SETRA-Théâtre dans le périmètre de la ZAC Victor Hugo et a autorisé Madame le Maire à signer la convention de réservation de logements au titre de la surcharge foncière.

### **15 A 25/ AMENAGEMENT URBAIN**

15/ Le Conseil Municipal a pris acte de l'avis favorable rendu par le Commissaire enquêteur et de la recommandation émise portant sur la poursuite de la concertation déjà engagée avec les associations environnementales pour les aménagements paysagers de la zone et en particulier ceux des abords du sentier PR8 établi et Madame le Maire s'est engagée à rétablir la circulation sur le chemin rural selon le tracé alternatif approuvé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine,

après la phase travaux telle que prévue par le permis de recherche minier et le dossier d'enquête publique.

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la cession au SIPPAREC du terrain de 3803 m<sup>2</sup> nécessaire à l'exploitation de la centrale géothermique située 85-87 avenue du Maréchal Foch, au prix de 475 000 euros fixé compte tenu de l'objectif d'intérêt général sous la condition résolutoire de l'absence de signature du procès-verbal de conformité et de réception des installations techniques nécessaires au fonctionnement de la centrale géothermique et a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes notariés en découlant.

17 à 20/

Dossiers reportés au prochain conseil – En attente avis des domaines

21/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la prorogation de la promesse de vente de la parcelle cadastrée R n°168 signée le 23 décembre 2013 entre la Ville et la SEMABA jusqu'au 31 décembre 2015 et a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession notamment l'acte authentique de vente et constitution de servitudes.

22/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'établissement d'un taux de 5 % pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il a fixé à 5 000 euros par emplacement la valeur forfaitaire appliquée aux aires de stationnement non comprises dans des constructions closes et couvertes.

23/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'exonérer en application de l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme, des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup> pour la moitié de leur surface. Cette exonération est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

24/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de permis de démolir concernant un pavillon sis sur la parcelle cadastrée section AC n°23, propriété de la Commune de Bagneux.

25/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition par la Ville de Bagneux pour un montant de 3 000 euros du lot de volume n°2 sis 9-11 rue Blaise Pascal, d'une superficie totale de 763,60 m<sup>2</sup>, issu de l'assiette foncière constituée des parcelles cadastrées AH n°153 et n°190 d'une superficie totale de 3 558 m<sup>2</sup> et a autorisé Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette acquisition.

## **26/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel d'exploitation 2013 de la SARL « Les Fils de Madame GERAUD » pour la délégation de l'exploitation des marchés publics.

## **27/ HABITAT**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, le changement de dénomination de la Commission Locale du Logement qui sera maintenant dénommée Commission Locale de l'Habitat. Il a décidé de modifier la composition de ladite commission et d'en élargir l'accès à de nouveaux membres, représentant les habitants, les locataires du parc social et les principaux bailleurs.

Les membres composant déjà la commission sont :

- . Le Maire Adjoint chargé du Logement ;
- . 7 élus de l'équipe municipale (Hélène CILLIERES, Alain BORLANT, Françoise HOURS, Michel REYNAUD, Jean Louis PINARD, Saléha GARGARI, Jean Luc ROUSSEAU)
- . Un représentant du Conseil Local de la Jeunesse (Madame KONATE)
- . Un représentant des personnes handicapées (Franck MAILLE, membre de l'Association des Paralysés de France)
- . Trois représentants balnéolais des amicales des locataires (Monsieur HAVARD, Madame OUHNIA, Madame TRUFFERT)

. La Directrice de l'Habitat (Madame JANODY)

A ces membres déjà nommés, s'ajoutent désormais :

- Un représentant de chaque conseil de quartier, désigné annuellement en leur sein ;
- quatre représentants des demandeurs de logement inscrits sur le fichier local de la ville, à partir d'un tirage au sort sur la base d'un appel à candidature annuel ;
- Trois représentants des bailleurs principaux de la ville (Domaxis, Semaba, Hauts de Seine Habitat) désignés en leur sein.

Cette commission aura pour objectifs de contribuer à l'élaboration de la politique de l'habitat, en veillant à développer la mixité sociale des quartiers et la diversification de l'offre de logement adapté. Elle veillera à la publication et à la vulgarisation de ses travaux, dans un objectif de transparence, à travers l'ensemble des outils mobilisables. Cette commission se réunira au moins deux fois par an. Chaque année un bilan des actions menées sera établi dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Charte de la Promotion et de la Construction.

## **28/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2013.

## **29 A 37/SERVICES TECHNIQUES**

29/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les avenants n°1 aux marchés n°321601, 321602, 321603, 321608, 321606, 321607 et 321610 attribuées aux entreprises suivantes : DACQUIN, TRUSGNACH, CHARPENTE CENOMANE, SIRC STRUCTURE, GCA, DFD PEINTURES et SATELEC dans le cadre de la construction du Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à les signer.

30/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de participation aux travaux d'étanchéité de la dalle du Centre Commercial des Bas-Longchamps à passer entre la Ville de Bagneux et la Société SNC Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer.

31 à 37/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et au titre de la réserve parlementaire (Sénatrice et Députée) comme suit :

- . Aménagement de 3 classes et du centre de loisirs Cachin (CG)
- . Réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville (Madame Brigitte GONTHIER-MAURIN, sénatrice)
- . Réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville (CG)
- . Travaux de réhabilitation des cours Maurice Thorez maternelle et Joliot Curie maternelle (CG)
- . Travaux de réhabilitation des cours Maurice Thorez maternelle et Joliot Curie maternelle (Madame Julie SOMMARUGA, députée)
- . Travaux de remplacement d'une série de fenêtres à l'école élémentaire Albert Petit (CG)
- . Rénovation des vestiaires Rousseau (CG)

## **38 A 42/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**

38/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la Compagnie SOUROUS relative à l'organisation et à la mise en place de l'action « Parole de quartier acte 3 » en partenariat avec le Centre Social et Culturel Jacques Prévert et a autorisé Madame le Maire à la signer.

39 à 40/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les conventions d'objectifs et de financement relatives au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) proposées par la

CAF 92 sur la période 2014-2017 en partenariat avec les Centres sociaux et culturels Gueffier et Prévart et a autorisé Madame le Maire à les signer.

41/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant à la convention d'objectifs à passer avec le Plus Petit Cirque du Monde pour l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 10 000 euros.

42/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 euros au Croissant Rouge de Kurdistan afin de participer au mouvement de solidarité internationale qui se développe en faveur de la population sinistrée.

#### **43 A 45/COMMUNICATION**

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les avenants n°1 aux marchés suivants relatifs à la modification de l'indice de révision des prix et a autorisé Madame le Maire à les signer :

. Lot n°2 papier pour photocopieuses, imprimantes laser et fax des services de la ville (marché n°200602) à passer avec TORRASPAPPEL concernant la modification de l'indice de révision des prix

. Lot n°1 papier pour la réalisation du journal municipal « Bagneux Infos » en impression offset (marché n°200600) à passer avec INAPA

. Lot n°3 papier blanc et couleur, dossiers, papier affiche (marché n°200603) à passer avec POPYRUS

#### **46/ ENTRETIEN**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés pour la fourniture des produits d'entretien des services du Personnel d'Entretien, de la Petite Enfance et de Restauration avec les entreprises suivantes :

**Société DELAISY KARGO pour le lot n°1** « Fourniture des outils d'entretien pour le Service du Personnel d'Entretien ».

**Société DELAISY KARGO pour le lot n°2** « Fourniture du papier hygiénique pour le Service Personnel d'Entretien».

**Société DELAISY KARGO pour le lot n°3** « Fourniture des produits d'entretien pour le Service du Personnel d'Entretien »

**Société LECHENE pour le lot n°4** « Fourniture de sacs poubelles » (lot réservé aux ateliers protégés) pour le Service du Personnel d'Entretien,

**Société DELAISY KARGO pour le lot n°5** « Fourniture des produits éco labellisé pour le Service du Personnel d'Entretien »,

**Société DELAISY KARGO pour le lot n°6** « Fourniture des produits d'entretien pour le Service de la Petite Enfance »,

**Société DAUGERON pour le lot n°7** « Fourniture des produits d'entretien pour le Service de Restauration »,

**Société CONCEPT COM** « Fourniture de produits d'entretien pour les sports et la salle des fêtes »,

#### **46 BIS A 46 TER/TARIFS**

46 Bis/ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'en cas de perturbations majeures ou de fermeture sur la restauration scolaire, une déduction sur les forfaits restaurations scolaires par

jour sera appliquée pour les enfants inscrits dans les restaurations scolaires fermées ou perturbées.

46 Ter/ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les tarifs du mois d'octobre 2014 pour accueils périscolaires du soir (2h) et des études (1h30) seront égal à 50 % des tarifs de la grille présentée dans la délibération du 24 juin 2014, pour les enfants inscrits sur les accueils périscolaires du soir et des études fermées ou perturbés.

#### **47/ EDUCATION**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de service à passer entre la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine et la Ville dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires et a autorisé Madame le Maire ou son Représentant à la signer.

#### **48/ JUMELAGE**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la prise en charge des frais de transport, de déplacements et d'hébergements pour Monsieur Jean Marc BESSON, conseiller municipal délégué au Jumelage et à la Coopération Internationale. Ces frais s'élèvent à 786 euros.

#### **49 A 53/ PERSONNEL**

49 à 52/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 :

- . Un emploi de rédacteur pour la Direction de la Population
- . Un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> pour la Direction du Personnel Entretien
- . Un emploi de chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe pour la Direction de la Citoyenneté
- . Un emploi d'administrateur pour la Direction Générale

53/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la mise en place , à titre expérimental, de l'entretien professionnel au titre de l'année 2014 pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires de la Collectivité. Cet entretien professionnel remplacera la notation pour ces fonctionnaires en 2014.